

Information généreusement modifiée



akrol@lapresse.ca

ARIANE KROL

L'Organisation mondiale du commerce vient de rendre une décision majeure au sujet des organismes génétiquement modifiés. L'Union européenne a tort de restreindre l'importation des OGM, a tranché le groupe spécial chargé d'étudier la plainte du Canada, des États-Unis et de l'Argentine.

Cette conclusion, répercutée par les médias depuis mardi, ne reflète qu'une partie du rapport provisoire de plus de 1000 pages produit par le groupe spécial. Ce rapport, malheureusement, est confidentiel. Bien que des extraits aient commencé à circuler, seules les parties en cause en ont reçu une copie officielle. Pour saisir toute la portée de la décision, il faudra attendre le rapport final, dans six à huit semaines. En attendant, chacun mousses sa version des faits.

La décision de l'OMC appuie une étude selon laquelle les plantes et les produits issus des biotechnologies n'ont démontré « aucun risque pour la santé humaine ou l'environnement », soutient AgBioWorld, une fondation américaine vouée à la promotion des OGM en agriculture.

Le groupe spécial « n'a pas

examiné si les produits génétiquement modifiés en général sont sûrs ou non », dit au contraire l'agence de presse AFP, qui affirme avoir lu la décision.

Qui croire ? La réponse n'est pas sans conséquence. C'est même le coeur du débat. Les marchands d'OGM ont beau jurer que leurs produits sont sans danger, les consommateurs continuent à s'interroger. Que cela plaise ou non, la position de l'OMC est une pièce importante au dossier. La garder confidentielle aussi longtemps ouvre la porte à des interprétations erronées qui risquent de subsister dans l'esprit du public bien après la publication du rapport officiel.

////////////////////

L'OMC garde les rapports provisoires confidentiels parce que les recommandations finales pourraient être différentes. Dans les faits, cela se produit très rarement. Et même si c'était le cas, ce genre de document atteint un tel niveau de détail que le groupe spécial aurait toute la latitude nécessaire pour y justifier l'évolution de sa pensée.

La transparence est un principe qui a suscité beaucoup de discussions à l'OMC au cours des dernières années. Il serait temps que les pays membres l'appliquent pleinement au règlement des différends qui les opposent. Car sur des sujets comme les OGM, la portée des décisions de l'OMC va bien au-delà des considérations commerciales.